## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

76015 /RW

Objet
Tennis de l'Orangerie
établissement d'un
forfait amuel

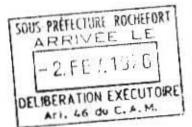
#### DATE DE CONVOCATION

19 janvier 1976

DATE D'AFFICHAGE

19 janvier 1976

Nombre de conseillers en exercice 26 Nombre de présents 20



# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent SDixante seize

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M onsieur TETARD

Etaient présents: MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, BUCHET, DUFOUR, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, DOIREAU, LACHAUD, EXALESTED DOMECQ, BOUCHET, Mme BIDEAU, MM. BARRIERE, PAPEAU, BOUIET, TAF.

Mme FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM,STIPAL par M. TETARD DELAIR par Me DUFOUR

Absents: MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTREAU, RIVIERE

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Actuellement au Tennis Municipal de l'Orangerie est pratiqué un forfait de 170 P pour jouer du ler octobre au dimanche des Rameaux (DCM du 18 avril 1975)

Il serait souhaitable à la demande de nombreux joueurs qu'un forfait plus long soit établi, pour la période du ler octobre au 15 juin de l'ammée suivante.

La Commission Municipale des sports dans sa séance du 15 décembre 1975, a proposé qu'un nouvéau forfait de 125 P soit établi pour la période des Rameaux au 15 juin.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la proposition de la Commission des Sports du 15 décembre 1975,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 21 janvier 1976,

## DECIDE :

- d'établir une carte d'entrée valable du dimanche des Rameaux au 15 juin, moyennant un forfait de 125 F (cent vingt cinq francs) étant entendu que priorité serait donnée aux touristes pendant les périodes chargées : vacances de Pâques - week-end de Pentecôte, première quinzaine de juin.
- d'encaisser les recettes correspondantes au Budget de Fonctionnement du chapitre 945 article 7006.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits Ont signé au registre, 191. les Membres présents.

> Pour extrait conforme, Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué,